

Incorporation aux États-Unis

Par M^e Franca Sucapane, avocate – Services corporatifs chez C.R.A.C. ltée

Avez-vous des clients qui vous consultent parce qu'ils veulent étendre leurs activités aux États-Unis? Que ce soit une compagnie du Québec qui veut ouvrir une succursale à New York ou un client qui veut constituer une compagnie américaine, nous pouvons certainement vous aider à offrir ces services à vos clients.

États-Unis

Contrairement au Canada, il n'existe pas d'incorporation fédérale aux États-Unis. Ceci signifie que chaque État a sa propre loi corporative et malgré certaines similarités d'un État à l'autre, il n'existe pas une seule et unique loi en vigueur s'appliquant à tous les États. Donc, si vous avez des clients qui veulent tenter leur chance sur le marché américain, ils devront choisir parmi les 50 États où ils ont la possibilité de s'incorporer. Pour ce faire, il faudra déterminer tout d'abord à quel endroit sera situé le principal lieu d'affaires de la compagnie.

Compagnie du Delaware

L'État le plus fréquemment choisi pour une constitution aux États-Unis est le Delaware en raison de ses lois corporatives considérées comme étant plus libérales et moins restrictives que celles des autres États. Il existe 4 types de compagnies, mais pour les fins du présent article nous traiterons seulement du type dit général « C Corporation ». Par exemple, les administrateurs et actionnaires d'une compagnie du Delaware ne sont pas obligés d'être résidents ou citoyens américains. Un autre exemple: le siège social peut être situé n'importe où dans le monde. Il y a aussi des avantages fiscaux. D'ailleurs, les compagnies du Delaware représentent 60 % des compagnies « Fortune 500 »

et 50 % des compagnies inscrites à la bourse de New York!

Statuts de constitution

Que devez-vous inclure dans les statuts? Comme vous le verrez, les exigences sont peu nombreuses. Dans certains cas cependant, il est souhaitable d'inclure plus d'informations notamment lorsqu'il est question d'entreprises de nature plus complexe.

En général, vous avez besoin des informations suivantes :

- la dénomination sociale de la compagnie;
- le nom du « registered agent » et l'adresse du « registered office »;
- le nombre d'actions que la compagnie est autorisée à émettre;
- le nom et l'adresse du fondateur.

D'autres éléments, tels que les objets et les pouvoirs de la compagnie, les pouvoirs du conseil d'administration, les noms et adresses des administrateurs et les autres catégories d'actions avec les droits et privilèges y afférents, sont facultatifs. Ces informations peuvent donc être indiquées ou non sur les statuts de constitution.

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la compagnie doit inclure un élément légal tel que « Corp. », « Inc. », « Co. » ou « Ltd. » La dénomination ne doit pas porter à confusion avec une autre. Cependant, les critères de confusion varient d'un État à l'autre.

Si votre client désire s'incorporer dans l'État du Delaware et faire affaires dans l'État de New York par exemple, il serait bon de vérifier la disponibilité du nom dans les deux États afin d'éviter des surprises par la suite.

« Registered agent »

Le « registered agent » est une personne résidant dans l'État du Delaware qui reçoit les avis des autorités étatiques (ex: rapport annuel) et la signification de procédures judiciaires, le cas échéant. Cet agent peut être un particulier ou une personne morale. L'adresse du « registered office » est celle de l'agent.

> suite page 2



Meilleurs Vœux!

En ce moment de l'année, il est difficile de passer à côté de cette course folle qu'est le mois de décembre. Mais au delà des préparatifs pour Noël, des achats de dernière minute et des dossiers à régler, nous espérons que cette période de réjouissances apportera chaleur et paix à chacun d'entre vous. À tous nos clients et amis, nous profitons de l'occasion pour vous exprimer combien nous vous apprécions et pour vous remercier sincèrement de la confiance que vous nous témoignez. De toute l'équipe du C.R.A.C., nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2004.

Incorporation aux États-Unis (suite)

Rapports annuels

À chaque année, la compagnie du Delaware doit produire un rapport annuel ainsi qu'un rapport de « franchise tax ». Les frais exigibles sont de 20 \$ U.S. et 30 \$ U.S. (pour un capital autorisé de 1,500 actions ordinaires) respectivement. Le défaut de produire ces rapports peut engendrer des conséquences sérieuses pour la compagnie.

Services Noram^{MC}

Que ce soit pour une constitution aux États-Unis, l'immatriculation d'une entreprise dans une autre province, la réservation d'une dénomination sociale, le dépôt d'un rapport annuel ainsi que l'obtention d'un certificat de régularité provenant d'une juridiction extra-provinciale et plus encore, nous sommes en mesure de

vous assister. Il nous fera plaisir de vous aider à régler vos dossiers rapidement, efficacement et au meilleur prix possible.

1 Me Vincent Allard, *Incorporation d'une compagnie aux États-Unis*, Barreau du Québec, Cours du Service de la formation permanente, le 21 octobre 2003.

Délais des services corporatifs en date du 1^{er} décembre 2003

SERVICES	PROVINCIAL	FÉDÉRAL
TaxExpress ^{MC} (n° TPS / TVQ / RAS)	5 jours	3 - 5 jours
Recherche de nom avec réservation	*24 heures	2 - 6 heures
Recherche de nom sans réservation	3 heures	—
Certificat de constitution (dépôt papier)	*2 - 3 jours	2 jours
Certificat de constitution (dépôt électronique IncoWeb®)	*2 - 3 jours	24 heures 4 - 6 h si numérique
Certificat de modification	*3 - 4 jours	2 jours
Certificat de continuation, prorogation et fusion	*1 semaine	3 - 6 jours
Certificat de dissolution	3 - 4 semaines	6 jours
Avis de changement d'administrateurs (féd.) ou déclaration modificative (Québec)	1 - 2 semaines	4 - 5 jours
Lettres patentes pour personnes morales à but non-lucratif	*1 - 2 semaines	25 jours
Attestation / certificat de régularité ou de conformité	*24 heures	48 heures
Reconstitution	—	8 - 10 jours
Déclaration initiale	1 - 2 semaines	—
Déclaration d'immatriculation	*1 - 2 semaines	—
Déclaration annuelle	*2 - 3 semaines	—
Révocation de radiation art. 54 L.p.l.	*1 semaine	—

Ces délais peuvent varier légèrement selon le dossier traité / (*) = service prioritaire disponible.

RÉFLEXION...

« Ce n'est pas seulement à Noël, mais tout au long de l'année que la joie de donner aux autres nous revient d'une manière ou d'une autre. »

John Greenleaf Whittier

C.R.A.C. Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations Itée

1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1717
Montréal (Québec) Canada H2Z 1S8
Tél: (514) 861-2722
Sans frais: 1-800-361-5744
Télécopieur: (514) 861-2751
Courriel: crac@crac.com

Attention: l'information véhiculée par l'INFO-CRAC® est de nature générale et ne doit en aucune façon être interprétée comme constituant une opinion juridique. INFO-CRAC® est une publication bimestrielle exclusivement pour le bénéfice de nos clients. Tout commentaire doit être adressé par écrit à l'attention de l'éditeur, Richard S. Gareau (rsgareau@crac.com).

Cocktail des Fêtes

Le 26 novembre dernier se tenait notre cocktail des Fêtes. Nous avons eu l'honneur d'accueillir une personnalité bien connue du monde du sport, M. Bruny Surin, champion olympique et deux fois champion du monde. Jeune retraité de la compétition, M. Surin est désormais agent d'athlètes avec son partenaire, M. Michael Hartwell, un ancien employé du C.R.A.C. Fort sympathique et très accessible, M. Surin nous a adressé quelques mots au micro puis s'est joint aux autres invités qui ont ainsi eu le plaisir de s'entretenir avec lui. Nous avons aussi eu le privilège d'assister à une présentation spéciale sur les prévisions économiques pour 2004 données par M. John Anania, économiste en chef adjoint chez RBC Groupe Financier. Le tout accompagné des succulentes bouchées de notre traiteur Philippe de Vienne et de la musique d'ambiance par notre trio de jazz ... bref, une soirée très animée!

▼ De gauche à droite: Nicholas Plarinos, Michael Hartwell, Corinne Hogg, Bruny Surin, Walter Weaver, Franca Sucapane, Bob Conconi, Anne-Marie David



▲ Un excellent conférencier: M. John Anania



▲ Nos talentueux jazzmans de la soirée: Donny Kennedy (sax), John Sadowy (clavier) et Adam Over (contrebasse)

EN BREF

C'est à nouveau le temps de ...

Non, nous ne parlons pas de Noël! N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 15 décembre pour produire les déclarations annuelles 2003 pour les personnes morales, les associations et les autres groupements auprès de l'Inspecteur général des institutions financières (l'IGIF). Les droits requis sont de 79,00 \$ pour les personnes morales et 32,00 \$ pour les personnes morales sans but lucratif, les associations et autres groupements. Ces frais sont majorés de 50 % en cas de production tardive des déclarations, soit 39,50 \$ et 16,00 \$ de plus respectivement.

L'Info-CRAC prend le virage électronique!

C'est avec un brin de nostalgie que nous vous informons que le présent numéro sera la dernière édition papier de l'Info-CRAC. À compter de février 2004, notre bulletin sera disponible en format électronique seulement et vous sera acheminé par courriel. Afin de vous assurer de recevoir les prochaines éditions, nous vous invitons à communiquer votre adresse courriel à aroy@crac.com

Si vous n'avez pas d'adresse courriel ou ne désirez pas qu'il vous soit transmis électroniquement, veuillez nous aviser (514-861-2799, poste 337). Nous pourrions alors vous faire parvenir une copie imprimée de notre bulletin électronique. Nous vous rappelons que les numéros récents et antérieurs de l'Info-CRAC demeurent disponibles en tout temps sur notre site Internet au www.crac.com